

## AVIS PUBLIC

### PROJET DE DIVISION DU TERRITOIRE EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

AVIS est, par les présentes, donné que le Conseil des commissaires a adopté un projet portant sur la division du territoire de la Commission scolaire Eastern Townships en 11 circonscriptions électorales.

Les limites et le nombre d'électeurs de chacune des circonscriptions électorales sont les suivants :

**AVIS AUX LECTEURS :** L'UTILISATION DES MOTS AUTOROUTES, ROUTES, RUES, AVENUES, CHEMINS, VOIES FERRÉES ET RIVIÈRES SOUS-ENTEND LA LIGNE MÉDIANE DE CEUX-CI, SAUF MENTION CONTRAIRE. TOUTES LES LIMITES ADMINISTRATIVES UTILISÉES DANS LE CADRE DE CETTE DESCRIPTION SONT CELLES QUI EXISTAIENT AU MOIS DE FÉVRIER 2013. LES ABRÉVIATIONS SE LISENT COMME SUIT : CT – CANTON; M – MUNICIPALITÉ; P – PAROISSE; V – VILLE; VL – VILLAGE.

#### Circonscription électorale numéro 1 (1228 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes :

Ange-Gardien (M), Bedford (CT), Bedford (V), Farnham (V), Henryville (M), Notre-Dame-de-Stanbridge (M), Noyan (M), Pike River (M), Saint-Armand (M), Saint-Césaire (V), Saint-Georges-de-Clarenceville (M), Saint-Ignace-de-Stanbridge (M), Saint-Paul-d'Abbotsford (M), Saint-Sébastien (M), Sainte-Brigide-d'Iberville (M), Sainte-Sabine (M), Stanbridge East (M), Stanbridge Station (M) et Venise-en-Québec (M).

#### Circonscription électorale numéro 2 (1422 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes :

Brigham (M), Bromont (V), Cowansville (V), Dunham (V), East Farnham (M) et Freightsburg (M).

#### Circonscription électorale numéro 3 (1907 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes :

Abercorn (VL), Brome (VL), Lac-Brome (V) et Sutton (V).

#### Circonscription électorale numéro 4 (1542 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes :

Béthanie (M), Bonsecours (M), Eastman (M), Granby (V), Roxton (CT), Roxton Falls (VL), Roxton Pond (M), Saint-Alphonse-de-Granby (M), Saint-Joachim-de-Shefford (M), Sainte-Anne-de-la-Rochelle (M), Sainte-Cécile-de-Milton (M), Shefford (CT), Stukely-Sud (VL), Warden (VL) et Waterloo (V).

#### Circonscription électorale numéro 5 (1687 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes :

Austin (M), Bolton-Est (M), Bolton-Ouest (M), Magog (V), Orford (CT), Potton (CT), Saint-Benoît-du-Lac (M), Saint-Étienne-de-Bolton (M) et Stanstead (CT).

#### Circonscription électorale numéro 6 (1872 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes :

Ayer's Cliff (VL), Barnston-Ouest (M), Coaticook (V), Dixville (M), Hatley (CT), Hatley (M), Ogden (M), North Hatley (VL), Sainte-Catherine-de-Hatley (M), Stanstead (V) et Stanstead-Est (M).

### **Circonscription électorale numéro 7 (1542 électeurs)**

Comprend la municipalité suivante :  
Saint-Denis-de-Brompton (M).

Comprend également les arrondissements suivants de la Ville de Sherbrooke :  
Brompton, Jacques-Cartier, Le Mont-Bellevue et Rock-Forest – Saint-Élie – Deauville.

### **Circonscription électorale numéro 8 (1897 électeurs)**

Comprend les municipalités suivantes :  
Ascot Corner (M), Stoke (M) et Waterville (V).

Comprend également les arrondissements suivants de la Ville de Sherbrooke :  
Fleurimont et Lennoxville.

### **Circonscription électorale numéro 9 (1186 électeurs)**

Comprend les municipalités suivantes :  
Asbestos (V), Chesterville (M), Danville (V), Daveluyville (V), Drummondville (V), Ham-Nord (CT), Kingsey Falls (V), Lefebvre (M), Maddington (CT), Notre-Dame-de-Ham (M), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (VL), Saint-Adrien (M), Saint-Albert (M), Saint-Bonaventure (M), Saint-Camille (CT), Saint-Christophe-d'Arthabaska (P), Saint-Cyrille-de-Wendover (M), Saint-Edmond-de-Grantham (P), Saint-Eugène (M), Saint-Félix-de-Kingsey (M), Saint-Georges-de-Windsor (M), Saint-Germain-de-Grantham (M), Saint-Guillaume (M), Saint-Louis-de-Blandford (M), Saint-Lucien (M), Saint-Majorique-de-Grantham (P), Saint-Nazaire-d'Acton (P), Saint-Norbert-d'Arthabaska (M), Saint-Pie-de-Guire (P), Saint-Rémi-de-Tingwick (M), Saint-Rosaire (P), Saint-Samuel (M), Saint-Valère (M), Sainte-Anne-du-Sault (M), Sainte-Brigitte-des-Saults (P), Sainte-Clotilde-de-Horton (M), Sainte-Élizabeth-de-Warwick (M), Sainte-Hélène-de-Chester (M), Sainte-Séraphine (P), Tingwick(M), Warwick (V), Wickham(M) et Wotton (M).

Comprend également la partie de la Ville de Victoriaville située sur le territoire de la commission scolaire.

### **Circonscription électorale numéro 10 (1288 électeurs)**

Comprend les municipalités suivantes :  
Acton Vale (V), Cleveland (CT), Durham-Sud (M), Kingsbury (VL), L'Avenir (M), Lawrenceville (VL), Maricourt (M), Melbourne (CT), Racine (M), Richmond (V), Saint-Claude (M), Saint-François-Xavier-de-Brompton (P), Saint-Théodore-d'Acton (M), Sainte-Christine (P), Valcourt (CT), Valcourt (V), Val-Joli (M), Ulverton (M), Upton (M) et Windsor (V).

### **Circonscription électorale numéro 11 (1448 électeurs)**

Comprend les municipalités suivantes :  
Audet (M), Bury (M), Chartierville (M), Compton (M), Courcelles (M), Cookshire-Eaton (V), Dudswell (M), East Angus (V), East Hereford (M), Frontenac (M), Hampden (CT), Ham-Sud (M), Lac-Drolet (M), Lac-Mégantic (V), Lambton (M), La Patrie (M), Lingwick (CT), Marston (CT), Martinville (M), Milan (M), Nantes (M), Newport (M), Notre-Dame-des-Bois (M), Piopolis (M), Saint-Augustin-de-Woburn (P), Saint-Herménégilde (M), Saint-Isidore-de-Clifton (M), Saint-Ludger (M), Saint-Malo (M), Saints-Martys-Canadiens (P), Saint-Robert-Bellarmin (M), Saint-Romain (M), Saint-Sébastien (M), Saint-Venant-de-Paquette (M), Sainte-Cécile-de-Whitton (M), Sainte-Edwidge-de-Clifton (CT), Scotstown (V), Stornoway (M), Stratford (CT), Val-Racine (P), Weedon (M) et Westbury (CT).

Toute personne peut prendre connaissance de ce projet de division au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi entre 9h00 et 16h30\*.

Dans les 15 jours de la publication du présent avis, tout électeur peut faire connaître, par écrit, son opposition au projet de division de circonscriptions électorales. Cet avis d'opposition doit être adressé à la soussignée. Si au moins 100 avis d'opposition au projet de division du territoire sont reçus, la Commission scolaire tiendra une assemblée publique afin d'entendre les représentations des personnes intéressées par cette question.

Donné à Magog, Québec, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de juin 2013.

Chantal C. Beaulieu  
Directrice générale  
Commission scolaire Eastern Townships  
340, rue Saint-Jean-Bosco  
Magog, Québec J1X 1K9

\*Pour faciliter la consultation, une carte sera également disponible dans les écoles, les centres et au Centre administratif de la Commission scolaire Eastern Townships.